Image not found or type unknown

Divorce 9ans apres une separation de corps et de biens

Par **JMBENGI**, le **24/09/2015** à **21:03**

9 ans après une séparation de corps et de biens et de silence madame demande le divorce. suis je obliger de répondre à la convocation du Juge aux affaires familiales pour refaire ce qui pour moi est réglè depuis 9 ans
merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés